



Doc. 13661
27 janvier 2015

L'égalité et la crise

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.10, remplacer les mots « revenu minimum » par les mots suivants:

« revenu minimum suffisant ».

1. 2015 - Première partie de session

